

**L'ANTHROPOLOGIE DE L'AIDE HUMANITAIRE :
CAS DES REFUGIES DANS LA VILLE DE BANGUI**

Dr Jean Bruno NGOUFLO,

Enseignant chercheur en Anthropologie ;

Félicien NGONO,

Doctorant en anthropologie à l'Université de Bangui.

Submitted: 2023-02-19

valued: 2023-07-12

validated: 2023-07-30

RESUME :

Cet article se propose d'analyser les logiques d'acteurs autour de l'aide humanitaire fournie aux réfugiés urbains de Bangui en Centrafrique. En partant d'une approche qualitative et ethnographique (nous avons réalisé notamment des entretiens semi-directifs individuels et des observations in situ auprès des réfugiés) couplée avec les balises théoriques de l'anthropologie de l'aide humanitaire, nous nous sommes évertués à nous démarquer des études classiques des réfugiés dans le camp et de questionner avec un regard réflexif les capacités de résilience des réfugiés dissimulés au sein des populations urbaines de la ville de Bangui. L'étude a montré qu'il y a un écart grandissant entre l'assistance humanitaire et les besoins réels des réfugiés. L'étude a aussi révélé que, dans les faits, les réfugiés ne sont pas des acteurs passifs mais ils disposent des capacités d'action autonomes, celles de se convertir dans d'autres activités socio-économiques pour assurer leur survie et afin de mieux s'intégrer dans la société centrafricaine.

Mots clés : réfugié, anthropologie, aide humanitaire, développement.

**THE ANTHROPOLOGY OF HUMANITARIAN AID : THE STUDY OF REFUGEES
HIDDEN AMONG THE URBAN POPULATION OF BANGUI**

ABSTRACT

This article aims at highlighting the logics of actors around the humanitarian aid to the urban refugees of Bangui of the Central African Republic. Using a committed ethnographic approach, paired with the theoretical beacon of the anthropology of humanitarian aid, we tried our best to distance ourselves from the studies of refugees in the camp and to question with much reflexivity and critical distance the capacities of resilience of refugees hidden among the urban population of Bangui. The study has also showed that, in the facts, the refugees are not passive actors, but they possess the self-autonomy capacity of action, the ones that consist of devoting themselves to other socio-economic activities to ensure their survival and to better integrate themselves in the Central African society.

Keywords : *refugee, anthropology, humanitarian aid, development.*

INTRODUCTION

Dans le monde actuel, on observe de plus en plus de nombreux flux des populations à l'intérieur (les déplacés) et à l'extérieur (les réfugiés ou exilés) de leur pays d'origine. Ces migrations forcées dues à des catastrophes naturelles (cas de Tsunami de 2004 en Indonésie) et des guerres intra-étatiques ou interétatiques et des problèmes sociaux et économiques (pauvreté, inégalités et violences, etc.) prennent une grande ampleur avec des défis énormes. On compte aujourd'hui plus de 34 millions de personnes qui sont contraintes à migrer en dehors ou à l'intérieur de leur pays. Les réfugiés¹, souvent confrontés à de graves souffrance et vulnérabilité sociale (perte de parents dans la guerre), économique (perte d'emploi) et politique (étant à l'abri de toute protection juridique dont ils bénéficient dans un Etat de droit), et religieux (persécution à caractère ethno-religieux) font l'objet de recherche en sciences sociales, notamment en anthropologie de l'humanitaire (Foxen, 2013 ; Fresia, 2007 ; Vermeylen, 2016 ; Agier, 2008 ; etc.).

Au plan diachronique, comme le précise Patricia Foxen (2013), c'est à Barbara Harell-Bond qu'on doit la paternité ou la genèse de cette sous-branche de l'anthropologie. Elle publia dès 1986, un ouvrage pionnier intitulé « *Imposing Aid : Emergency Assistance to refugees* », qui expliqua explicitement comment l'aide humanitaire internationale est déployée et perçue en Afrique. Nous ne ferons pas ici l'histoire de ce nouveau champ disciplinaire en anthropologie au regard de la littérature abondante sur cette question. D'après Patricia Foxen (2013 : 48-49), les anthropologues appréhendent trois niveaux d'intelligibilité de la notion de réfugié. Premièrement, l'étiquette de réfugié est porteur des schémas d'installation et les politiques qu'elle inspire. Ainsi l'identité du réfugié se construit comme un « objet des discours et des pratiques institutionnelles » du fait que l'aide humanitaire est donc instrumentalisée² à travers le langage de la charité (l'esprit de don marqué par l'altruisme) et de générosité (généralement des bienfaiteurs des pays du Nord) à l'endroit des bénéficiaires (le plus souvent émanant des nations du Sud ou en développement). Deuxièmement, d'autres montrent que les discours et pratiques humanitaires dissimulant des inégalités de pouvoir et

¹ Nous usons ce terme largement polysémique et équivoque dans le sens de Patricia Foxen qui définit la catégorie de « réfugié » comme « toute personne résidant en dehors du pays dont elle a la nationalité, et qui ne peut ou ne veut pas y revenir par contrainte légitime de la persécution ». Cette définition reprend en compte celle d'Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) adoptée après la seconde guerre mondiale à travers la convention de Genève de 1951.

² En faisant l'analyse socio-anthropologique du don, d'après Marcel Mauss (1968 ; 2007), le don est un fait social total et porteur de plusieurs dimensions à la fois sociale, culturelle, économique, politique, religieuse. Loin d'être une « aide » désintéressée et altruiste, le don cache derrière lui un désir de socialité, de prestige, de domination ou de séduction (Souty, 2003). Derrière un don, on peut également observer un besoin de reconnaissance (Viard, 2004). On peut déduire aisément que l'aide humanitaire en elle-même n'est pas « apolitique », neutre, impartiale, elle exige par sa nature une contrepartie largement officieuse.

dépolitisant les facteurs des déplacements, renforcent les représentations inexactes des réfugiés considérés comme des victimes, des personnes vulnérables incapables de s'exprimer sur leur sort, et voués à la cause d'une assistance quelconque de la part des organisations civiles et humanitaires. Troisièmement, certains anthropologues ont tenté de montrer qu'il y a une tendance de la méfiance entre les réfugiés eux-mêmes et les organisations qui leur apportent l'aide. Selon la perception des réfugiés, l'aide et la protection que sont supposées apportées par les organisations humanitaires, concourent en réalité à les maintenir dans leur impuissance et vulnérabilité.

La République Centrafricaine, bien que secouée cette dernière décennie par des crises militaro-politiques sans précédentes, a été et continue d'être la terre d'accueil de nombreux réfugiés. Dans un contexte de conflits de nature confessionnelle (chrétiens contre musulmans) amorcés en 2013-2014, certains réfugiés de confession musulmane (notamment les Maliens, les Sénégalais, les Nigériens, les Tchadiens, etc.) ont fait également l'objet de persécution et de violence sauvagement diligentée à leur rencontre. Au lieu d'étudier traditionnellement les camps de réfugiés comme l'ont fait Michel Agier (2002) et Aurore Vermylen (2016), notre étude porte essentiellement sur les réfugiés de la capitale Bangui qui sont dissimulés dans les agglomérations urbaines. Le centre d'intérêt de notre étude vise à dévoiler à travers une analyse réflexive les dilemmes et les logiques (d'acteurs) de l'aide humanitaire déployée à l'endroit des réfugiés à Bangui. Ainsi il s'agit de répondre à des questionnements suivants :

- Comment l'aide humanitaire est-elle distribuée et perçue par les réfugiés ?
- Quelles sont les logiques d'acteurs en jeu autour de l'aide humanitaire ?
- L'aide humanitaire est-elle neutre et indépendante ou, est-elle politisée ou instrumentalisée ?

Nous nous attèlerons à apporter, à partir de techniques qualitatives, des éléments de réponse à cette problématique. Avant de présenter nos matériaux de terrain, nous nous évertuerons à passer en revue le contexte historique de l'émergence de l'anthropologie de l'aide humanitaire, les balises théoriques retenues dans le cadre de cette étude et les déterminants des conflits qui sont à l'origine de la problématique des réfugiés en Afrique en général et en Centrafrique en particulier.

1. Ancrage de l'anthropologie du développement et de l'aide humanitaire

L'aide au développement a émergé sur la scène internationale le 20 janvier 1949, date à laquelle, H. Truman, président des Etats-Unis, a prononcé officiellement son discours. Comme l'a noté Jean Copans (2013 : 11) la libéralisation des marchés au niveau planétaire ainsi que le processus de transformation sociotechnique induit par la mondialisation prennent désormais le dessus tout en changeant l'ordre des choses. Au plan historique, il convient de souligner que le champ du développement a été

objet d'étude des sciences sociales vers les années 1950. L'examen des politiques publiques internationales et postcoloniales et les dynamiques liées au champ propre du développement furent l'objet en premier plan de recherche anthropologique. Copans soutient que l'anthropologie du développement et de l'humanitaire est devenue aujourd'hui « révélateur des conditions de la mondialisation » des sciences sociales. En effet en France, ce nouvel objet de recherche s'est vu largement accaparé par l'anthropologie et la science politique au détriment de la sociologie qui a rétréci son champ uniquement à l'Hexagone. Sur le continent africain (notamment en Afrique noire), l'ethnologie est toujours appréhendée comme une science au service de la colonisation. Quelle que soit la configuration mosaïque et contextualisée, l'anthropologie demeure de nos jours « la science sociale par excellence des crises sociétales du monde post-fordiste, non occidental », sans doute, mondial ou global.

Pour sa part, Laetitia Atlani-Duault (2013) affirme qu'il est judicieux d'éviter deux perspectives erronées et intimement liées : celle de penser que l'étude de la mondialisation suppléerait celle des interventions de développement et celle de considérer l'aide humanitaire comme une question de recherche entièrement nouveau en anthropologie. « Cet a priori ne vient pas seulement de la relative méconnaissance de la littérature sur le domaine mais découle des reconfigurations et de l'expansion de l'aide internationale depuis la fin de la guerre froide. Or, l'aide humanitaire s'inscrit dans une histoire intellectuelle longue en anthropologie » (Atlani-Duault et Dozon, 2011). En effet, elle estime que les recherches sur l'aide humanitaire s'enracinent dans la filiation des études en anthropologie du développement largement développée par Jean Pierre Olivier de Sardan (1995). Dans son récent ouvrage fondamental, Atlani-Duault (2013 : 17-39) a magistralement exploré l'histoire coloniale et les enjeux contemporains de l'anthropologie du développement et de l'aide humanitaire. Ainsi, d'après elle, c'est en Grande-Bretagne qu'on note vers la fin du 19^e et au début du 20^{ème} siècle (1920-1930), période de la participation active des anthropologues à des projets de l'administration coloniale.

Comme l'a évoqué Jean Copans (2011 : 4), dès les années 1920, l'anthropologie sociale britannique, en voie d'institutionnalisation et de professionnalisation, se penche sur la gestion politique, administrative et démographique des populations coloniales africaines ou asiatiques. Ce pragmatisme se combine toutefois avec un sens profond de l'investigation empirique qui permet de décrire les effets de ces politiques et la nature complexe, contradictoire et conflictuelle, mal connue, des sociétés colonisées elles-mêmes. L'anthropologie devint l'instrument à l'arrière-plan de la politique coloniale de l'Empire britannique qui s'attela à intensifier le développement économique, celle-ci fut mobilisée pour la compréhension des questions des systèmes politiques traditionnels, la tenure foncière, l'économie familiale et les migrations de

main-d'œuvre. C'est à cette période que les anthropologues comme Bronislaw Malinowski, Edward E. Evans Pritchard et plus récemment Alfred R. Radcliffe-Brown vont foncièrement défendre l'administration coloniale indirecte et l'application du savoir anthropologique en faveur de l'entreprise coloniale britannique.

Toutefois, la tradition française de la discipline est totalement différente de celle de la Grande-Bretagne. Au plan institutionnel, l'Institut d'Ethnologie de l'Université de Paris fut tardivement créé en 1925. Marcel Griaule fut le premier titulaire de la chaire d'ethnologie générale de l'Université française en 1943. Entre 1950 et 1970, l'anthropologie française fut confrontée à la question des transformations sociales à la prise avec la colonisation en Afrique ainsi que le positionnement critique des anthropologues français face à la « situation coloniale » (Balandier, 2001). On voit s'émerger l'anthropologie politique liée à l'entreprise coloniale et l'anthropologie économique marxiste défendue par Claude Meissalleux (cité par Atlani-Duault, 2013). Des thèmes de recherche nombreux furent étudiés entre autres : les implications de la dépendance coloniale, de la décolonisation et des projets de développement dans les pays décolonisés. Y a-t-il une différence entre l'aide humanitaire et l'aide au développement ?

2. De l'anthropologie de développement à l'anthropologie de l'aide humanitaire

D'après Leïticia Atlani-Duault (2013), vers les années 1970, les échecs des programmes et projets de développement de plus en plus criant vont obliger les professionnels de l'aide internationale à faire appel à des spécialistes des sciences sociales, notamment les anthropologues, pour repenser leurs pratiques de l'aide humanitaire. Cette remise en question prendra de l'ampleur vers les années 1980. Les grandes Agences internationales de l'aide et les ONG humanitaires avec une typologie complexe à déterminer vont faire le constat que les priorités des acteurs de l'aide ne riment pas assez souvent avec celles des bénéficiaires.

Le « monde développementiste » laisse entrevoir donc une configuration « populiste³ » dans la mise en œuvre des interventions de développement ou de l'aide humanitaire d'après Jean Pierre Olivier de Sardan (1995 : 30). On observe le plus souvent une dynamique de résistance de la part des bénéficiaires de l'aide. Ainsi on remarque qu'une planification top-down des activités de développement ignore les besoins et les spécificités des populations auxquelles elles sont destinées.

³ Olivier de Sardan définit le concept de « populisme » comme : « un certain rapport entre les intellectuels (associés aux couches et groupes privilégiés) et le peuple (c'est-à-dire les couches et groupes dominés), rapport selon lequel les intellectuels découvrent le peuple, s'apitoient sur son sort et/ou s'émerveillent de ses capacités, et entendent se mettre à son service et œuvrer pour son bien. »

Or, selon les agences de l'aide internationale, la participation des communautés bénéficiaires est la clé du succès de toute opération de développement. En effet, ces organismes internationaux sollicitent désormais l'apport des sciences sociales dont l'anthropologie pour les aider à impliquer activement les populations dans les activités de l'aide. Cette demande à l'égard des sciences sociales a été faite en particulier par USAID, une grande agence internationale du gouvernement américain en charge de fournir d'importants projets d'assistance et d'aide humanitaire à travers le monde. L'anthropologue américain Robert Chambers fut un célèbre et fervent défenseur de l'approche visant la participation des communautés à leur propre développement. La montée en puissance d'aide humanitaire depuis plus de deux décennies fait croire à porte-à-faux qu'il deviendrait un nouveau champ disciplinaire de l'anthropologie. Or, comme le souligne Jean-Pierre Olivier de Sardan (2011 : 416), il n'y a presque pas de différence entre l'aide de développement et l'aide humanitaire. Loin de s'opposer aux actions de développement, les opérations humanitaires les ressemblent et même s'y confondent. Quelle que soit la nature de l'aide, elle a un dénominateur commun, étant donné que pour l'Afrique, les interventions du développement ou de l'aide humanitaire sont elles aussi « des interventions conçues et financées au Nord, avec pour objectif d'aider des populations du Sud ». A cet effet, il importe désormais à l'anthropologie de l'aide humanitaire à s'évertuer à « déconstruire » la « morale humanitaire » ou la « raison humanitaire » et à analyser les logiques et les stratégies des acteurs, les processus, les pratiques et les interactions.

3. La naissance de l'aide humanitaire : objet d'étude de l'anthropologie

Nous nous attelons ici à passer en revue de manière très lapidaire mais substantielle le contexte historique de ce nouveau champ de recherche qu'est l'anthropologie de l'aide humanitaire. Comme nous l'avons abordé ci-haut, l'anthropologie de l'aide humanitaire a pris sa source dans la filiation de l'anthropologie du développement. Toutefois, Reymond Philippe et al. (2006 :8) ont décrit de façon précise les faits marquants l'avènement de l'aide humanitaire dans le monde. C'est à partir du 19^{ème} siècle que naquit l'idée de mener de l'assistance humanitaire aux victimes (soldats, femmes, enfants) des guerres ou des catastrophes. Tout part de l'initiative de Florence Nightingale à la tête d'un groupe d'infirmières qui a mis en place une assistance aux soldats blessés durant la guerre de Crimée entre 1854-1855. Henri Dunant, de son côté, fonda lors de la bataille de Solferino de 1859, le « Comité international de la croix rouge », en abrégé CICR en 1863. Le CICR aura désormais pour objectif de porter secours aux victimes de toutes les parties en guerre. Sous l'égide d'Henry Dunant naquit la 1^{ère} convention de Genève en 1864. C'est après la Seconde guerre mondiale qu'il y aura une extension de l'aide humanitaire vers la protection des victimes civiles à partir des années 1949.

Voici la figure qui décrit la synthèse historique des événements marquant l'aide humanitaire.

Période	Les faits marquants
Guerre de Crimée (1854-1855)	Florence de Nightingale met en place un service d'aide aux soldats malades ou blessés. Les ennemis ne sont pas soignés.
1863	Henry Dunant fonde le Comité International de la Croix Rouge, dans un but de secourir toutes les parties en guerre.
1864	La 1 ^{ère} Convention de Genève définit un statut légal aux Secouristes. Ceux-ci sont protégés des attaques militaires.
Après la 2^{ème} Guerre Mondiale	De nouvelles ONG soutiennent la Croix-Rouge sur le champ de bataille.
1950-1960	L'aide au développement à la suite du mouvement d'Anticolonialisme en Europe.
Guerre de Biafra (1967-1969)	Séparation du mouvement humanitaire : Médecins Sans Frontière force la porte et va secourir les victimes malgré l'interdiction du Nigéria. L'aide n'est plus neutre. Elle ne se fait plus avec le consentement des parties en guerre.
2007	La question de la neutralité n'est toujours pas réglée. De nombreuses ONG coexistent avec des principes parfois très différents.

Source : Philippe Reymond et al, 2006 : 9

C'est à partir des années 1970, souligne Francine Saillant (2007), que l'aide humanitaire d'origine occidentale du type caritatif a pris un essor spectaculaire, avec une prolifération sans précédent des organisations « sans frontistes » en contexte de la mondialisation. L'humanitaire est devenu un grand réseau international d'aide d'urgence et de relèvement des pays du Nord vers les nations du Sud. L'humanitaire prend aujourd'hui l'une des figures de la globalisation se présentant ainsi comme un système de réseau transnational d'Organisations non gouvernementales (ONG) mettant en jeux des idéologies, des actions et d'acteurs nationaux et internationaux divers, lesquelles sont influencées par les « dictats » de leurs bailleurs de fonds, les Etats et les organisations supra-gouvernementales (Organisation des Nations-unies, etc.).

Vers les années 1990, les ONG humanitaires quittent l'aide médicale pour amorcer d'autres secteurs comme la protection des Réfugiés (Foxen, 2013), l'environnement (Sliwinski, 2013), la santé (Laurent Vidal, 2004), l'alimentation et la nutrition (Charles-Edouard de Suremain, 2013), la famine (Olivier de Sardan, 2011), les enfants soldats

(Arzoumanian et Pizzutelli, 2003). Cette complexification et diversification de l'humanitaire a été bien pensée par Francine Saillant lors qu'elle souligne que : « la diversité de l'humanitaire n'est pas qu'une question de formes et de domaines d'action : elle est aussi présente par son caractère décidément transnational, visible par ses réseaux complexes et ses multiples maillages, par la diversité des acteurs, du local au global, par la singularité des problématiques nationales et continentales, par ses pratiques croisant horizontalité (sud-sud) et verticalité (nord-sud) » (2007 : 9). L'humanitaire est donc caractérisé par : une pluralité d'acteurs et d'institutions supranationales et mondialisées à prédominance occidentale et une diversification de leurs sources de financements et de modèles d'intervention parfois contradictoires et hybrides.

4. Les balises théoriques de l'anthropologie de l'humanitaire

En raison de sa « pluralité intrinsèque », l'humanitaire en tant qu'objet anthropologique fait appel à une diversité des champs théoriques que nous tenterons d'explorer. D'après Francine Saillant (2007 : 15), l'humanitaire peut être appréhendé à partir de cinq entrées théoriques différentes mais complémentaires :

- Premièrement, l'humanitaire n'est rien d'autre que l'expression de la mondialisation. Il est, à cet effet, perçu comme un « assemblage circonstancié et global, fait de savoirs, de vie, d'intervention technique, de politique et de débats éthiques ». La globalisation est caractérisée par un mécanisme d'aides pensé dans des cadres associatifs locaux, nationaux et internationaux d'origine occidentale. Au regard de cette perspective, l'on ne peut étudier l'humanitaire en dehors du processus de développement des économies capitalistes dont il en est tributaire. L'intervention humanitaire est, par conséquent, un vecteur de la globalisation.

- Deuxièmement, l'une des entrées théoriques pour l'anthropologie de l'humanitaire c'est d'interroger la « vie sociale des droits ». Le monde humanitaire est caractérisé par les droits humains. Ainsi, « L'intérêt pour l'anthropologie pourrait être de ne pas fermer à l'avance les catégories liées aux droits et de saisir leur localisation au sein d'un possible *continuum*. » (Saillant, 2007 : 16). L'aide humanitaire est souvent sujette à des dispositifs juridiques, qui dans la pratique, sont réinterprétés, imposés, instrumentalisés par les donateurs et souvent négociés ou rejetés par les populations « récipiendaires ».

- Troisièmement, l'une des options théoriques possibles est celle qui privilégie « l'éthique des rapports Nord-Sud ». En effet, il ne s'agit pas de décrypter l'aide humanitaire comme salutaire ou subversive mais plutôt de saisir les catégories que les bénéficiaires en font. L'anthropologue qui prendra la voie de l'éthique pour explorer la critique de l'humanitaire pourra certainement aborder les dilemmes autour « des choix qui s'imposent », et des « nécessités à reconnaître » mais aussi des « causes

oubliées » et des « demandes irrecevables », quel que soit le résultat de l'aide. ». L'anthropologue doit apporter une réponse à ces questionnements : pourquoi fait-on souvent des choix et une sélection des catégories des personnes qui seront les bénéficiaires de l'aide humanitaire ? Fait-on réellement de l'aide ?

- Quatrièmement, ce champ théorique vise à appréhender les représentations de l'altérité. La tendance à une forte médiatisation de la souffrance humaine à travers les images, les récits des victimes participe à la création d'un autre humain. L'humanitaire forge un nouveau visage de l'autre. « Cette « altérification » ne peut que rejoindre le projet anthropologique : l'autre change de visage, il se métamorphose, mais il est toujours en quelque sorte ce difficilement pensable de l'Occident. ». C'est dire que les populations visées par l'aide généralement des pays du Sud, représentent alors une autre catégorie de l'humain, différent de celui d'hier (qualifié de « primitif » ou « sauvage » et « barbare »). On observe là une dynamique de changement des formes de l'altérité qui doit être considérée comme le centre d'intérêt de l'anthropologie de l'humanitaire.

- Cinquièmement, la dernière approche prend en compte l'anthropologie du sujet victime dont l'humanitaire est le principal fabricant. Les victimes font l'objet le plus souvent d'un processus d'instrumentalisation de la part des acteurs humanitaires, car celles-ci n'ont pas la possibilité de parler d'elles-mêmes. On parle en lieu et place des victimes que ce soit dans les médias que dans les expositions collectives et publiques. L'anthropologie de l'humanitaire se penchera ici sur l'analyse de « la souffrance sociale, le statut de victime et le témoignage » en mettant un accent particulier sur l'agencéité des victimes. L'agencéité renvoie d'une part à la capacité et l'autonomie des victimes et d'autre part à leur incapacité et vulnérabilité.

5. Les conflits armés à l'arrière-plan de la question des réfugiés en Afrique

L'Afrique est de plus en plus touchée pour une multitude de conflits armés en cette fin du XX^{ème} siècle. Les statistiques (Philippe Hugon 2001 : 153) sont probantes sur le continent africain. Vers les années 1990, on comptait 11 pays⁴ en guerre ayant produit environ 8 à 6,8 millions de morts, soit 2,4 à 4,3 % de leur population totale (soit 155 millions d'habitants). En 1997, le Haut-Commissariat des nations unies pour les réfugiés (UNHCR) a recensé à l'échelle mondiale près de 23 millions de personnes relevant de sa compétence dont près de huit millions se trouvaient en Afrique : plus de quatre millions étaient considérés comme « réfugiés », deux millions, comme « déplacés internes » et 1,7 million, comme « rapatriés » (Véronique Lassailly-Jacob 1999 : 35). Ces populations, qui fuient collectivement des situations de violence issues de conflits armés, de persécutions ou de répressions politiques ou religieuses, appartiennent à la

⁴ Il s'agit des pays suivants : Soudan, Éthiopie, Ouganda, Mozambique, Angola, Liberia, Sierra Leone, Burundi, Rwanda, République démocratique du Congo, Congo.

catégorie des réfugiés dans le sens où elles cherchent refuge dans un autre lieu pour échapper à un danger ou pour se mettre en sécurité. En 2000, 20 % de la population africaine et 14 pays étaient concernés par la guerre. On estimait le nombre de réfugiés à 4 millions et celui des déplacés à 10 millions. Les conflits endogènes, entre les populations d'un même pays (guerres civiles, rébellion, coups d'état, etc.) sont de plus en plus nombreux que les conflits externes (guerres internationales comme contre le terrorisme). Philippe Hugon (2001) a remarquablement évoqué l'enchevêtrement des facteurs explicatifs des conflits africains contemporains. Selon lui, il y a plusieurs facteurs de ces conflits en Afrique :

- Les facteurs sociaux et culturels. Le développement des conflits en Afrique est dû à la fois de la résurgence des référents identitaires ethniques, religieux ou nationalistes, de la faillite des États de droit et des souverainetés en déshérence, des immixtions des puissances régionales et internationales et d'une mondialisation des organisations criminelles internationales. Les sociétés africaines sont constituées des Etats-nations, qui sont à l'origine des clivages tribaux, ethniques, religieux, facteurs donc de fractionnement et par conséquent de conflictualité.

- Les facteurs militaires. On observe de nos jours une dynamique de prolifération des armes légères à moindre coût sur presque tout le continent africain. Un AK-47 coûte, dans certains pays, 6 livres Sterling. Il s'en suit le trafic illicite des armes à feu et le développement de mercenariat, sources des guerres.

- Les facteurs économiques. La plupart des conflits africains est provoquée par une lutte de contrôle et de prédation des ressources naturelles (or, diamant, pétrole, eau, forêts, etc.).

- les facteurs politiques. On remarque une tendance à la privatisation de la société et de l'Etat par les régimes politiques laissant place à des sentiments de haine et de frustrations sociocommunautaires, d'où naissance des groupements politico-militaires contre le pouvoir central. La guerre a, de ce point de vue, une finalité politique : accéder au pouvoir par la force.

Ces différents conflits justifient l'origine de la mobilité sous contrainte de nombreuses catégories des personnes à travers le monde dont la majorité en Afrique Subsaharienne : réfugiés, déplacés, exilés, migrants, qui vivent dans des conditions précaires et désagréables.

6. Résultats

6.1. Histoire de l'aide humanitaire en faveur des réfugiés en Centrafrique

La question des réfugiés a émergé en République Centrafricaine à partir des années 1980, suite aux guerres et conflits armés déclenchés pour la plupart dans les pays des grands lacs et les pays de la sous-région d'Afrique centrale, notamment au Burundi, au Rwanda, en Ouganda, en République Démocratique du Congo, au Congo-

Brazzaville, au Tchad mais aussi dans une partie de la corne de l'Afrique, notamment en Ethiopie, en Somalie, au Soudan et récemment au Soudan du Sud. Ces conflits ont provoqué le déplacement massif des populations civiles à travers le continent dont la République Centrafricaine.

De ce qui précède, l'on peut retenir qu'il existe une classification des réfugiés selon deux registres : les réfugiés urbains et les réfugiés ruraux. Les réfugiés urbains vivent dans la capitale Bangui et les réfugiés ruraux dans des camps installés pour la plupart des cas, proche de leur pays d'origine (comme le camp des réfugiés soudanais à Pladama ouaka dans la préfecture de la Ouaka au centre-est du Centrafrique). Les réfugiés urbains de Bangui sont composés à majorité des Rwandais, Burundais, Soudanais, Sud-soudanais, Congolais et Tchadiens mais aussi des Angolais. Ils sont pour la plupart des intellectuels, des professionnels et des hommes d'affaires qui préfèrent s'installer à Bangui pour les études universitaires et formations professionnelles, le commerce, les possibilités d'accès à l'emploi et/ou pour développer les activités génératrices de revenus. Selon les données de terrain obtenues auprès du Haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés en Centrafrique, les statistiques des réfugiés urbains de Bangui font état de 2.041 dont la majorité provient de la République Démocratique du Congo (1.171), du Tchad (214), du Rwanda (204), du Soudan (81), du Burundi (24), d'Angola (15), du Congo/Brazzaville (12), etc. Suite à une accréditation du gouvernement centrafricain, le Haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés a commencé à mettre en œuvre l'aide humanitaire en faveur des réfugiés en Centrafrique en 1981.

6.2. Les divers volets de l'aide humanitaire aux réfugiés urbains de la ville de Bangui

Pour apporter des solutions aux problèmes des réfugiés urbains de Bangui, les acteurs humanitaires coordonnés par l'UNHCR ont mis en place un programme de protection et assistance en faveur de ces derniers en collaboration avec la Commission nationale pour les réfugiés. Sur le plan de protection, les activités consistent à protéger les réfugiés en cas d'agression et/ou de violation de leurs droits. Parallèlement, sont organisées des sessions de formation et/ou renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure et les organisations de la société civile sur les droits des réfugiés.

Dans le cadre de l'assistance, les interventions sont focalisées sur, entre autres, le domaine de l'éducation. Les organisations humanitaires prennent en charge l'inscription des enfants réfugiés de niveau primaire des écoles publiques avec un curricula inadapté à celui de leur pays d'origine et qui assez souvent pose des problèmes d'intégration locale. Seuls les réfugiés ayant passé plus d'une décennie dans le pays arrivent à se familiariser avec les programmes nationaux. Par ailleurs, le niveau

secondaire et universitaire est supporté par les parents qui, déjà éprouvent des difficultés pour prendre en charge leur famille.

En ce qui concerne la prise en charge sanitaire des réfugiés, les organisations humanitaires font une prise en charge médicale de nature discriminatoire. Seules, les personnes à besoins spécifiques comme les handicapés, les femmes enceintes, les orphelins, les personnes de 3^e âge sont prises en charge médicalement. Certaines maladies par exemple les problèmes des nerfs et troubles psychiques, les problèmes cardiaques et/ou qui nécessitent une évacuation à l'extérieur du pays ne sont pas prises en charge et ayant comme conséquence la mort de ceux-ci.

S'agissant du logement, les réfugiés, localement considérés comme des « allochtones » ou encore des « étrangers », n'ont pas droit d'accès au foncier, pour y construire de l'habitat ou pour en faire une parcelle agricole. Par conséquent, certains réfugiés sont donc contraints de migrer vers les zones périurbaines en quête de terre vacante ou à moindre coût.

Dans le domaine de l'alimentation, les organisations humanitaires assurent la fourniture des vivres aux réfugiés constituées des personnes à besoins spécifiques notamment les enfants non accompagnés, les enfants séparés de leurs parents, les orphelins, les aveugles, les veuves, les femmes enceintes les handicapés, les malades chroniques, les personnes de 3^e âge. Ils reçoivent les vivres constitués du blé, du riz, d'huile, etc., mais qui, assez souvent, ne répondent pas à leur habitude alimentaire. La présidente du comité des femmes pour la distribution des vivres que nous avons rencontrée sur le site de la distribution a réitéré que « l'aide pour la subsistance n'est fournie qu'aux réfugiés à besoins spécifiques ».

Lors de la distribution des produits non-alimentaires (bâches, nattes, moustiquaires, couvertures, jerrycans, savons et kits de cuisine,...) organisée en juin 2016 sur le camp des déplacés de l'église Saint Sauveur à Bangui, un réfugié a relaté ceci :

Nous les réfugiés, nous vivons dans des situations difficiles, nous manquons de presque tout, même des produits de première nécessité (sucre, savon, huile, etc.). Les besoins jugés nécessaires de nos familles notamment les vivres, le logement, l'éducation ne sont pas pris en compte dans la fourniture de l'aide. Cette situation nous oblige à vendre les produits comme les nattes, moustiquaires, couvertures, jerrycans, savons et kits de cuisine pour les convertir en produits jugés nécessaires pour la famille, par exemple la nourriture préférée, l'huile, le savon, les habits, les frais de scolarité et de santé des enfants.

Nous avons remarqué que les réfugiés se bousculent pour pouvoir accéder aux vivres en raison non seulement de l'insuffisance des produits mais aussi d'une distribution discriminatoire. L'enquête a révélé que la distribution des vivres est devenue un

théâtre de contestations et de conflits entre les réfugiés eux-mêmes d'une part, et entre les réfugiés et le personnel humanitaire d'autre part. Dans les faits, les réfugiés n'ont pas participé à la préparation et à la gestion de l'aide humanitaire destinée en leur faveur. En ce qui concerne l'assistance financière pour la subsistance, les personnes à besoins spécifiques reçoivent une aide financière ponctuelle de 25.000 FCFA deux fois durant une année. Parallèlement, seulement 10 % des réfugiés urbains reçoivent une subvention pour les activités génératrices de revenu dans les domaines de la couture, de l'hôtellerie, du petit commerce, de la savonnerie, de la coiffure, etc. Les 90 % des réfugiés ne profitent pas de cette « manne » financière et sont donc abandonnés à leur triste sort.

Dans cette perspective, les réfugiés urbains de Bangui ont mis en place des stratégies. Loin d'être de simples victimes habitant dans le pays d'asile, ils sont devenus des agents actifs de leur destin. Ils se désintéressent du HCR et préfèrent s'orienter vers les activités d'auto prise en charge telles que la couture, l'hôtellerie, le petit commerce, les travaux journaliers, les travaux ménagers, etc.

Les faits décrits plus haut mettent en exergue la question de l'inadéquation entre l'aide humanitaire et les spécificités culturelles des réfugiés. A ce propos, Saillant et al. (2005 :160), spécialistes de l'anthropologie de l'aide humanitaire, soutiennent que :

l'aide humanitaire n'est toutefois pas toujours planifiée dans le sens des besoins, des modèles et des systèmes d'aide des populations bénéficiaires tels qu'elles les conçoivent ; elle est la plupart du temps définie de l'extérieur et impliquent un découpage des populations à partir de critères faisant appel aux notions d'urgence, d'universalisme, de droit et de compassion. L'humanitaire devient dans ce contexte une réponse externe aux « besoins » de groupes vulnérables que les États, maintenant négligés, affaiblis par les politiques néolibérales. Il est aujourd'hui devenu un vaste réseau transnational d'aide d'urgence et de développement, liant le Nord et le Sud, le centre et la périphérie, à travers de multiples conditions et de relations faites à la fois de « dépendance » et « d'indigence » puis de « solidarité » et de « droits ».

Ce qui laisse croire que, l'aide humanitaire fournie aux réfugiés urbains de Bangui devient l'expression d'une « assistance », terme utilisé par les acteurs humanitaires et qui dans les faits, est une aide morale, psychologique, ponctuelle et non une aide basée sur l'altruisme qui se veut réponse aux besoins réels et durables des réfugiés avec des changements sur leurs conditions de vie socioéconomique. C'est pourquoi, depuis trente-cinq ans l'aide humanitaire est fournie aux réfugiés urbains en République Centrafricaine, mais les résultats n'ont pas été atteints et l'expression « aide humanitaire aux réfugiés urbains » soulève encore un questionnement. Pourquoi et comment l'aide humanitaire ne s'appuie-t-elle pas sur les priorités, les représentations

sociales et pratiques des réfugiés urbains ? Les acteurs humanitaires évoquent des restrictions budgétaires qui ne peuvent supporter tous les besoins des réfugiés urbains. Cette conception a été soutenue par l'anthropologue Frésia (2008) qui a souligné que l'agenda de protection et assistance aux réfugiés est un flou qui est caractérisé par des rapports d'intérêts et de pouvoir. Les besoins de l'aide humanitaire qui sont au cœur de la vie des réfugiés dans les pays d'asile font l'objet des discours flatteurs derrières lesquels se cachent les rapports de pouvoir et d'intérêts.

Selon les statistiques, 75% des réfugiés urbains vivent dans une extrême pauvreté, ils font donc face à de nombreux problèmes sociaux liés à l'éducation, à la santé, aux conditions précaires de logement, aux tracasseries policières, etc. De même, certains réfugiés se battent pour avoir une qualification professionnelle mais l'insertion dans la vie active s'avère toujours difficile. On estime à 5 % le nombre de réfugiés de niveau universitaire qui chôment, du fait de la loi nationale définissant l'accès à l'emploi et donnant une priorité aux nationaux. Selon les réfugiés, les documents accordant le statut de réfugié (carte de séjour, laissez-passer) font l'objet de rejet sur le marché de l'emploi et ne font foi devant les forces de l'ordre.

6.2. Quelle leçon anthropologique tirée de l'aide humanitaire aux réfugiés ?

Le rapport entre les acteurs humanitaires et les réfugiés est marqué par des relations inégales et de pouvoir inhérent au rôle de chacun d'eux. L'aide humanitaire est biaisée par la fourniture des produits qui ne répondent pas aux besoins réels des réfugiés urbains de la ville de Bangui. Les logiques des acteurs humanitaires n'obéissent pas assez véritablement aux logiques de neutralité et d'impartialité, d'humanité, d'indépendance, en matière de prise en charge responsable des réfugiés en Centrafrique. Par conséquent, les réfugiés se sont désintéressés de l'aide et préfèrent s'orienter vers les activités agricoles, le petit commerce, la couture, les travaux journaliers pour se prendre en charge, mais malgré tout le revenu ne leur permet pas de subvenir aux besoins globaux de leur famille. Comme le déclare un réfugié Y interrogé en mars 2019 :

« Pour nous qui sommes les réfugiés, le climat autour de l'assistance que fournissent les acteurs humanitaires n'est pas convivial et humain. Le personnel qui distribue l'aide nous traite comme des mendiants, des pauvres, des situationnistes... ».

La déconstruction du discours de l'aide humanitaire prônée par Leaticia Duault (2013) nous a permis de décoder les messages de certaines organisations humanitaires selon lesquels : « les bailleurs ont réduit leur financement en direction des réfugiés, si bien qu'ils ne peuvent répondre à tous les problèmes des réfugiés ».

Ces discours mettent en exergue les aspects idéologiques et populistes des interventions humanitaires qui exaltent les savoirs, les pratiques populaires, les ressources cognitives et pragmatiques des réfugiés sans pourtant changer réellement les conditions d'existence de ceux-ci. Les observations de terrain notamment des organisations comme la Commission nationale pour les réfugiés (CNR), les ONG partenaires, voire les autorités locales montrent qu'il y a un enchevêtrement des logiques sociales autour de l'aide humanitaire: les réfugiés n'ont pas les mêmes logiques et stratégies que les professionnels de l'aide humanitaire. Ils ne comptent pas sur l'aide humanitaire pour « survivre » d'après eux mais ils se convertissent dans d'autres secteurs d'activités génératrices de revenus pour « joindre les deux bouts », disent-ils ; et une hétérogénéité des acteurs qui se confrontent autour des opérations d'aide humanitaire. Si les réfugiés se contentent des « miettes » qu'ils reçoivent comme aide humanitaire, les partenaires d'exécution ou de mise en œuvre de cette aide se lancent dans des pratiques de courtage (détournement d'une partie de l'aide humanitaire).

Par ailleurs, les forces de l'ordre participent de leur part à la vulnérabilité des réfugiés en leur demandant des frics parfois lors des contrôles de sécurité même si ceux-ci disposent des documents légaux. Malgré l'intervention humanitaire, les réfugiés sont toujours confrontés à des défis sociaux et économiques qui compromettent encore le processus de leur intégration véritable dans la société centrafricaine.

CONCLUSION

L'aide humanitaire prend, de nos jours, une ampleur à l'échelle internationale, nationale ou locale. Face à la déliquescence de l'Etat (les services publics en matière de santé, d'éducation, d'eau, d'assainissement, d'énergie, etc. sont défectueux et en crise) en Afrique, la montée des conflits militaro-politiques (rebellions, coups d'Etat), l'aide humanitaire est perçue et considérée comme salutaire et substantielle car elle permet de « sauver » des vies humaines. De nombreuses catégories de populations telles que les femmes, les enfants de rue, les personnes handicapées et les réfugiés de guerre sont visées par les interventions humanitaires, historiquement et politiquement d'origine occidentale. Saillant et al. (2005) précisent que : « L'humanitaire prend racine dans la tradition caritative occidentale et s'est développé plus récemment depuis la Deuxième guerre mondiale et ensuite avec le mouvement des «French doctors » sous l'initiative de Médecins sans frontières dans les années 1970 ».

Si beaucoup d'auteurs à l'instar d'Olivier de Sardan (2011) soutiennent que l'humanitaire est avant tout un projet purement « occidentalisé » (c'est-à-dire que non seulement l'aide humanitaire est financée et émane toujours de l'Occident vers les pays

du Sud), mais aussi toute l'idéologie (le capitalisme et l'eurocentrisme) qui accompagne cette aide est de nature occidentale), d'autres chercheurs comme Pénélope Larzillière suggère la nécessité de « désoccidentaliser » l'aide humanitaire pour réduire l'écart croissant entre les organisations humanitaires et les populations bénéficiaires de l'aide. C'est à ce titre que Pierre Micheletti affirme que l'aide humanitaire véhicule « des repères hérités des écoles et des universités au sein desquelles nous avons été formés ». Il poursuit en disant que ce mouvement humanitaire international dominé par cette « tonalité occidentale » ne cadre plus aux équilibres internationaux en termes de compétences, de logiques politiques et culturelles. Nous nous situons dans cette perspective de la désoccidentalisation de l'aide humanitaire fournie aux réfugiés urbains de la ville de Bangui, car celle-ci ne répond pas aux besoins réels de ces derniers. Comme nous l'avons évoqué plus haut, les vivres distribués ne riment pas, par exemple avec le régime alimentaire de certains réfugiés. L'autre particularité de notre étude est que nous avons étudié les réfugiés qui ne sont pas installés dans un camp mais dissipés dans les quartiers de la ville de Bangui. C'est dans ce sens que Marion Fresia (2007) nous demande de « sortir du paradigme du camp et de se placer au niveau des « interfaces », afin d'analyser les processus de changements sociaux qui naissent à la rencontre entre différents espaces, un espace humanitaire international, un espace national, et un espace historique local, chacun étant régi par différentes normes et institutions à la fois ». L'un de l'apport de cette étude est que contrairement à ce qu'on n'y pense souvent que les réfugiés sont des victimes passifs, vulnérables et dépendantes de l'aide humanitaire, ceux-ci ont leurs propres logiques et stratégies (capacités de résilience) qui leur permettent de s'intégrer dans le tissu socio-culturel et économique local. Retenons aussi que l'aide humanitaire est souvent instrumentalisée par des discours normatifs des professionnels de l'aide qui estiment avoir amélioré réellement les conditions d'existence des réfugiés alors qu'en réalité la souffrance de ceux-ci demeure ou s'enlise davantage. Il y a lieu dans ce contexte de repenser le modèle ou l'approche choisie et traditionnellement appliquée pour fournir l'aide humanitaire aux réfugiés en Centrafrique ou bien ailleurs.

Références bibliographiques

- Agier Michel, 2002, « Between war and city : Towards an urban anthropology of refugee camps », *Ethnography*, 3, 3, pp. 317-341 ;
- Agier Michel, 2008, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Editions Flammarion ;
- Atlani-Duault Laetitia, 2011, « Introduction. Les figures de l'aide internationale », in *Ethnologie française*, Vol 41, p389-392;

- Atlani-Duault Laëtitia et Dozon Jean-Pierre, 2011, « Colonisation, développement et aide humanitaire. Pour une anthropologie de l'aide internationale », in *Ethnologie française*, Vol 41, p393-403 ;
- Arzoumanian Nairi et Pizzutelli Francesca. 2003, « Victimes et bourreaux : questions de responsabilité liées à la problématique des enfants soldats en Afrique », RICR, Vol. 82, n° 852, p. 827 – 856 ;
- Augé Marc et Colley Jean-Paul, *L'anthropologie*, Paris, PUF ;
- Balandier Georges, 2001, « La situation coloniale : approche théorique », in *Cahiers internationaux de sociologie*, n°110, p9-29 ;
- Beaud Stéphane et Weber Florence, 2010, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, ed. La Découverte ;
- Cabot Heath, 2019, « Le déplacement, l'humanitarisme et le business de l'anthropologie », in *Anthropologie et développement* », N°50, p145-159 ;
- Copans Jean, 2011, « La recomposition des sciences sociales du développement et de l'humanitaire au XXIe siècle », in *Cahiers d'études africaines* ; n°202-203, p 1-17 ;
- De Suremain Charles-Edouard, 2013, « L'alimentation et la nutrition », in Atlani-Duault Laëticia et Vidal Laurent, *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement. Des pratiques aux savoirs des savoirs aux pratiques*, p175-202 ;
- Faut-il « désoccidentaliser » l'humanitaire ? », *Humanitaire*, 24 mars 2010, mis en ligne URL : <http://journals.openedition.org/humanitaire/860>;
- Fresia Marion, 2007, « Les réfugiés comme objet d'étude pour l'anthropologie : enjeux et perspectives », in *Refugee Survey Quarterly*, Volume 26, Issue 3, Pages 100-118, <https://doi.org/10.1093/rsq/hdi0246>;
- Foxen Patricia, 2013, « Les réfugiés », in Atlani-Duault et Vidal, *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement. Des pratiques aux savoirs des savoirs aux pratiques*, Pages 43-72 ;
- Géraud Marie-Odile, Leservoisier Olivier et Poitier Richard, 2000, *Les notions clés de l'ethnologie, Analyses et textes*, Paris, ed Armand Colin ;
- Hugon Philippe, 2001, « L'économie des conflits en Afrique », *Revue internationale et stratégique*, n° 43, p. 152-169 ;
- Laplantine François, 1987, *L'anthropologie*, Paris, ed. Seghers ;
- Lassailly-Jacob et al., 1999, *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte*, Paris, Editions de l'IRD;
- Lassailly-Jacob Véronique, 1999, « Migrants malgré eux. Une proposition de typologie », in Lassailly-Jacob et al., *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte*, Paris, Editions de l'IRD, p27-48 ;
- Lombard Jacques, 2008, *Introduction à l'ethnologie*, Paris, Ed. Armand Colin ;
- Mauss Marcel, 1968, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF ;
- Marcel Mauss, 2007, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, PUF, coll. « Quadrige Grands textes », 248p ;
- N'Dimina-Mougala Antoine-Denis, 2007, *Les conflits africains au XXe siècle. Essai de typologie*, in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 225, p121-131 ;

- Ngono Félicien, 2019, *Les stratégies de communication du HCR dans la gestion de l'aide humanitaire fournie aux réfugiés urbains de Bangui*, Mémoire de Master 2 professionnel, Option Anthropologie de la communication pour le développement, Bangui, Université de Bangui ;
- Olivier de Sardan Jean-Pierre, 1995, *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Ed. Karthala ;
- Olivier de Sardan Jean-Pierre, 2011, « Aide humanitaire ou aide au développement ? La « famine » de 2005 au Niger », in *Ethnologie française*, Vol. 41, p. 415-429 ;
- Pandolfi Mariella et Corbet Alice, 2011, « De l'humanitaire imparfait », in *Ethnologie française*, Vol. 41, p. 465-472.
- Reymond Philippe et al., 2006, *Les limites de l'humanitaire*, Projet de Master 1 en Développement durable et développement Nord-Sud, Lausanne, Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, p1-59 ;
- Saillant Francine, 2007, « Présentation : une anthropologie critique de l'humanitaire », in *Anthropologie et sociétés*, vol. 31, n° 2, p. 7-23. ;
- Saillant Francine et al., 2005, « L'humanitaire et les identités : un regard anthropologique », *Ethnologies*, vol. 27, n° 2, p. 159-187 ;
- Sliwinski Alicia, 2013, « L'environnement », in Atlani-Duault et Vidal, *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement. Des pratiques aux savoirs des savoirs aux pratiques*, p97-122 ;
- Souty Jérôme, 2003, *Essai sur le don*, Bibliothèque idéale des Sciences humaines, HS n°42 ;
- Vermeylen Aurore, 2016, « Une anthropologue dans un camp de réfugiés. Comment faire une ethnographie dans un contexte d'imposition discursive institutionnelle ? », in *Parcours anthropologiques*, N° 11, P 73-93 ;
- Viard Bruno, 2004, *Pour une psychologie du don*, Revue M.A.U.S.S. n°23 ;
- Vidal Laurent, 2004, *Ritualités, santé et sida en Afrique. Pour une anthropologie du singulier*, Paris, Editions Karthala, 209p ;
- UNHCR, 2015, *Rapport de protection*, Bangui.